

**Comité de direction**  
Route de Sergey 3  
1354 Montcherand  
024 441 10 69  
[codir@asior.ch](mailto:codir@asior.ch)

**Au Conseil Intercommunal**

Montcherand, le 21 juillet 2025

**Préavis no 17/25 : Demande de crédit complémentaire au budget 2025 pour l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges Pré-Genevois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers - ères,

## **1. OBJET DU PREAVIS**

Depuis la rentrée scolaire 2021, l'éducation numérique est déployée progressivement au sein de l'enseignement vaudois. Les méthodes pédagogiques évoluent et demandent une modernisation des salles de classe de tous les collèges primaires de l'Association Scolaire Intercommunale Orbe et Région (ASIOR).

La commune d'Orbe venant de confirmer le maintien en service du collège Pré-Genevois, il est maintenant nécessaire de munir ses 5 classes de l'équipement numérique adéquat pour répondre aux besoins actuels.

Par ailleurs, une salle d'ACM doit également être équipée au collège de Chantemerle à Orbe.

L'équipement sera fonctionnel pour le corps enseignant et les élèves dès la rentrée 2025.

## **2. PREAMBULE**

Pour faire suite à la demande du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) de procéder à l'équipement d'affichage numérique frontal (ANF) dans les classes, l'association avait mis en place des tableaux interactifs dans les collèges du Grand Pont et Sainte Claire à Orbe, d'Arnex, de Montcherand et de Valeyres-sous-Rances. Seul le collège Pré-Genevois à Orbe restait encore à équiper.

Comme pour les premiers travaux d'équipement, la décision N°184 du DFJC, intitulée « affichage numérique frontal (ANF) » et datée du 22 juin 2021, précise la répartition des coûts, les caractéristiques techniques et les modalités de commande de l'équipement nécessaire.

Afin d'accompagner cette transition numérique et de répondre aux objectifs pédagogiques, le concept d'affichage numérique frontal a été fixé par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC). Il repose sur quatre éléments qui équiperont chaque classe, à savoir :

	<b>Outils</b>	<b>A charge du Canton</b>	<b>A charge de l'ASIOR</b>
<b>1</b>	Antenne Wifi	Fourniture	Pose et câblage
<b>2</b>	Affichage numérique frontal (ANF)		Fourniture de l'écran, du support et des accessoires, pose, raccordement électrique, raccordement réseau câblé
<b>3</b>	Boîtier de diffusion vidéo sans fil (APPLE TV)	Fourniture	Raccordement électrique
<b>4</b>	Tablettes (iPad)	Fourniture	

Les deux principales tâches qui incombent aux Communes, respectivement aux Associations scolaires intercommunales sont donc :

- Le déploiement des réseaux électriques et informatiques nécessaires à alimenter ces divers équipements ;
- Le remplacement des tableaux noirs par de nouveaux dispositifs d'affichage numérique.

### 3. ASPECTS FINANCIERS

L'article 6 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires (RCSPS) est le suivant :

<sup>1</sup> Le département fixe les standards d'affichage numérique minimaux en lien avec les objectifs pédagogiques.

<sup>2</sup> L'affichage numérique est à la charge des communes pour un forfait de 2500 francs au maximum, prévu pour une durée de 8 ans par local équipé.

<sup>3</sup> Le montant du forfait est réexaminé au début de chaque législature par une délégation paritaire Etat-Communes.

Cette année, l'appel d'offre pour la fourniture des écrans a abouti au choix du modèle ANF-86" m-Touch-Speechi Android UHD SuperGlass+S de la société Mobil Galmar SA, nouveau fournisseur du canton de Vaud.

### 4. COÛTS

<b>Prestations</b>	<b>Coûts (TTC)</b>
Fourniture écran	30'000.00 CHF
Fourniture du support réglable en hauteur, équipé de deux volets et d'une barre son. Livraison et montage du tableau, dépose, évacuation du tableau noir	
Travail d'électricité	12'500.00 CHF
Réserve	0.00CHF
<b>Total</b>	<b>42'500.00CHF</b>

Cette année, l'équipement des 6 classes s'élève à CHF 42'500.00.

A noter que des antennes wifi étaient déjà présentes sur site, mais devaient être changées cette année. Nous avons une offre à 10'400.00 CHF de la part de l'entreprise électrique, montant non prévu dans le budget 2025. Dès lors, nous avons profité de cette intervention obligatoire pour demander l'équipement nécessaire à l'installation des écrans numériques et avons ainsi pu réduire les coûts. La facture d'électricité s'élève au total à 12'478.00 CHF.

## 5. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil intercommunal,

- Au vu du préavis ci-dessus ;
- Considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier ce projet ;

### Décide :

1. D'autoriser le CODIR à procéder à la réalisation du projet du présent préavis ;
2. D'octroyer au CODIR un crédit de CHF 42'500.- pour financer l'équipement en affichage numérique frontal (ANF) des collèges Pré-Genevois et Chantemerle à Orbe, ainsi que les travaux d'installation nécessaires à leur utilisation. Ils seront portés aux comptes 510.3111.1 Informatique, installations (travaux électriques), 510.3112 Equipement de classes (les tableaux) ;
3. D'autoriser le CODIR à financer ce projet par la trésorerie courante ou, en cas de nécessité, à contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, en faisant usage de l'autorisation en matière de plafond d'endettement délivrée pour la législature 2021- 2026 ;
4. D'autoriser le CODIR à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

Adopté par le CODIR de l'ASIOR dans sa séance du 14 août 2025.

Au nom du Comité de direction

Le Président	La Secrétaire
	
Olivier Petermann	Carole Pose

**Délégués du Comité de direction :** Anne Baumann et Marinette Benoit (Finances) et Olivier Petermann (Bâtiments)